



AXE 3 : MILIEUX DE VIE

La planification de l'aménagement du territoire est un puissant levier pour notre qualité de vie collective et individuelle. Elle donne le pouvoir de dynamiser l'ensemble des milieux de vie, tant les milieux urbains que les milieux ruraux, en plus de tous les autres types de milieux auxquels les Québécois peuvent s'identifier. En effet, une planification réfléchie permet de redonner des espaces de vie aux citoyens, sans égard à leur condition socioéconomique, et non seulement de préserver, mais aussi de mettre en valeur notre histoire à travers notre patrimoine. Elle peut agir directement sur l'accessibilité aux services essentiels (alimentation, soins de santé, écoles, garderies, etc.) de même que sur la manière dont nous nous déplaçons en misant sur des moyens de transport actif. Comment rehausser la qualité de nos milieux de vie, tant dans les grandes villes que dans les villages et les villes de petite taille? Comment redonner un accès privilégié à tous à des espaces publics, verts, accueillants? Comment assurer le développement d'une offre diversifiée de logements, répondant aux besoins variés des citoyens, sur l'ensemble du territoire?

DES MILIEUX DE VIE COMPLETS

L'accès, pour tous, aux services de proximité par une mobilité active qui inclut la marche et le vélo, à des logements abordables de qualité ainsi qu'à des espaces publics et naturels est un facteur déterminant de la santé des collectivités et un levier pour contrer les inégalités sociales. Au fil des années, le développement de notre territoire s'est fait sans porter suffisamment attention au large spectre des besoins de la population en matière d'habitation, d'espaces publics rassembleurs et d'espaces verts.

Portrait des principaux enjeux

La dépendance à l'automobile

Au Québec, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, la voiture est le mode de déplacement le plus utilisé. Plus encore, les distances parcourues et les temps de déplacement s'allongent d'année en année, alors que l'utilisation du transport collectif et du transport actif demeure faible. Depuis l'essor de l'automobile, la mobilité s'est transformée et les répercussions de cette transformation se sont amplifiées, tant sur le plan environnemental que sur celui de la santé publique. Souvent, l'accès aux lieux d'activité est conditionnel à l'utilisation d'une automobile. Les noyaux villageois et les centres-villes engendrent des déplacements plus courts et moins nombreux que les secteurs de la périphérie, caractérisés par leur étalement et une plus grande ségrégation de fonctions.

Également, ces pôles offrent davantage de possibilités de se déplacer de façon active. La concentration d'activités qui s'y trouvent entraîne généralement la convergence de circuits de transport en commun, ce qui permet de réduire les déplacements en automobile à partir de la périphérie. Bref, les gens qui habitent dans les quartiers centraux plus denses, à proximité des pôles d'emploi et de services, ont davantage de possibilités de se déplacer à pied, à vélo ou en transports collectifs. Les enquêtes sur les déplacements montrent effectivement que la part modale de l'automobile dans ces quartiers est plus faible.

L'aménagement de plusieurs quartiers est caractérisé par une dépendance à l'automobile, qui entraîne une consommation importante d'espaces par les routes et les stationnements, et une absence de services de proximité dans nos milieux de vie (alimentation, soins de santé, école, etc.). Des milieux de vie complets doivent favoriser une équité sociale en donnant accès aux services du quotidien.

Toutefois, l'aménagement de plusieurs municipalités québécoises privilégie des secteurs résidentiels monofonctionnels qui intègrent peu de services de proximité, qu'ils soient privés (ex. : pharmacie, épicerie) ou publics (ex. : centres de la petite enfance). Ce type d'aménagement favorise l'utilisation de la voiture comme mode de déplacement principal. D'autres facteurs comme la possession d'un véhicule, le revenu personnel, l'accès aux services ou le nombre d'enfants par ménage influencent les comportements de déplacement des individus.

Des milieux qui précarisent des ménages

L'abordabilité des logements dans les secteurs plus prisés, l'offre de transport collectif déficiente dans certains milieux et le manque de services de proximité notamment dans les territoires dévitalisés sont autant d'enjeux qui précarisent les ménages.

Si les grands centres urbains continuent d'être attractifs, certains sous-secteurs font face à des défis de dévitalisation. Pensons notamment à certaines banlieues de première génération, qui ont vu le jour au cours des années 1950 à 1970, dont le cadre bâti vieillit et où les services sont en déclin au profit des secteurs récemment urbanisés. De même, on observe un déplacement des phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale des quartiers ouvriers historiques vers des secteurs périphériques. Plusieurs de ces milieux manquent de services de proximité, d'options de rechange au voiture en solo et d'espaces publics rassembleurs pour la population.

Habitation : des besoins à combler

L'action de l'État en habitation est répartie entre différents organismes gouvernementaux (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Société d'habitation du Québec, Tribunal administratif du logement et certains autres ministères). L'habitation et l'aménagement du territoire ne sont pas intégrés dans une vision globale du développement des communautés. Les enjeux reliés au vieillissement de la population, à l'évolution démographique et à une offre de logements répondant à l'ensemble des besoins trouvent peu d'échos dans les SAD. Dans les faits, le cadre d'aménagement du territoire n'assure pas suffisamment les liens requis entre l'habitation et la planification du territoire.

Les changements démographiques au Québec ont des répercussions sur le parc résidentiel existant et son développement. L'offre actuelle de logements ne répond pas pleinement à la diversité des besoins en habitation des Québécois. Outre l'évolution démographique au Québec, l'afflux de travailleurs temporaires et d'étudiants étrangers exerce une pression supplémentaire sur le parc résidentiel, et ce, sans compter les effets de la conversion de logement en location courte durée pour de l'hébergement touristique. La situation affecte particulièrement certaines RMR où le loyer moyen peut être supérieur de près de 100 \$ au loyer moyen de l'ensemble des municipalités de plus de 10 000 habitants.

En 2016, 9 % des ménages québécois, propriétaires et locataires, éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement. Même si la situation du Québec est enviable par rapport aux autres administrations gouvernementales canadiennes, puisqu'elle affiche un des plus faibles taux au Canada, pour ces quelque 305 600 ménages, le besoin d'accéder à un logement abordable, de taille appropriée et de qualité demeure présent.

Plusieurs caractéristiques de l'environnement dans lequel vivent les ménages contribuent à leur précarité.

La planification territoriale tient peu compte des enjeux d'habitation. De plus, les besoins différenciés et évolutifs de la population ne sont pas suffisamment pris en compte par l'ensemble des acteurs en habitation (ex. : taille des logements, diversité des ménages, proximité des services, adaptation des bâtiments résidentiels aux conditions des occupants).

Selon une analyse portant sur l'habitation et les besoins en aménagements spéciaux, réalisée par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) à partir de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017, on estimait que 25 % des personnes de 15 ans et plus avec une incapacité vivaient dans un logement inabordable, soit près de 263 000 personnes.

De plus, les besoins en adaptation et en aménagement pour une incapacité physique tendent à s'accroître avec l'âge et exigent une adaptation de l'environnement. En 2017, l'OPHQ estimait qu'environ 70 000 personnes handicapées avaient des besoins non comblés en matière d'aménagements spéciaux de leur domicile, besoins qui pourraient s'accroître dans le contexte du vieillissement de la population.

Il est reconnu que, pour qu'un logement soit considéré comme abordable, le ménage sous le seuil de faible revenu qui l'occupe ne doit pas consacrer plus de 30 % de son revenu au paiement de ses dépenses d'habitation, soit le loyer et les frais de celui-ci. Or, 454 585 ménages consacraient plus de 30 % de leur revenu au loyer selon le recensement de 2016. De plus, la part des ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu au logement augmente avec l'âge du principal soutien, soit un ménage sur cinq lorsque le soutien est âgé de 65 à 74 ans (Gouvernement du Québec, 2018).

En plus des enjeux d'abordabilité, plusieurs ménages résident dans des logements insalubres. Bien qu'il soit difficile d'évaluer l'ampleur des problèmes d'insalubrité au Québec en raison du manque de données quantitatives, 7,2 % des ménages locataires considéraient en 2016 que leur logement nécessitait des réparations majeures. Par ailleurs, un très grand nombre de logements ont besoin de rénovation pour améliorer leur isolation thermique et réduire leur facture de chauffage ou de climatisation.

À cet égard, la réglementation municipale joue un rôle important dans la gestion des problèmes d'insalubrité en encadrant la capacité des acteurs régionaux et locaux à intervenir auprès de la population, pour autant que ceux-ci disposent de moyens pour l'appliquer, notamment de ressources suffisantes, de peines dont la sévérité est conséquente et d'une volonté d'agir.

Or, les frais juridiques requis pour la préparation d'un dossier pour la Cour supérieure sont appréciables pour les municipalités. Pour leur part, les pouvoirs en matière d'acquisition d'immeubles peuvent présenter un intérêt et se révéler utiles dans certains cas. Toutefois, ils peuvent représenter un fardeau supplémentaire pour la municipalité qui aura à administrer un nouvel actif immobilier dont la remise en état pourrait s'avérer coûteuse.

Un déficit en espaces publics

Les espaces publics accueillants, accessibles et sécuritaires sont trop peu nombreux sur le territoire. Le manque de valorisation de la rue comme espace public contribue à l'isolement des personnes et entraîne des enjeux de sécurité, notamment en raison :

- de l'insuffisance d'infrastructures pour les piétons et les cyclistes;
- de la conception accidentogène des intersections;
- du manque d'apaisement de la circulation;
- de la largeur de rue trop importante.

L'érosion de l'abordabilité du marché locatif précarise la situation financière des ménages locataires, non seulement dans les aires métropolitaines, mais aussi dans les milieux périurbains et ruraux. En outre, les ménages les plus vulnérables aux enjeux de salubrité sont défavorisés sur le plan socioéconomique.

Les ressources disponibles pour la gestion des problèmes d'insalubrité en matière d'habitation sont variables d'une municipalité à une autre. L'utilisation des pouvoirs municipaux en matière de salubrité peut être exigeante administrativement et contraignante d'un point de vue financier.

Les espaces publics, particulièrement la rue, ne sont pas suffisamment accessibles, adaptables et multifonctionnels, ce qui entraîne des enjeux de sécurité, de convivialité et d'accessibilité.

Les décisions publiques en aménagement du territoire ne tiennent pas suffisamment compte de la valeur économique ni des retombées sociales et environnementales des infrastructures vertes. Conséquemment, en milieu urbain, la superficie d'espaces verts fonctionnels, biodiversifiés et connectés est souvent insuffisante, tout comme les mesures de verdissement. Or, ce déficit en verdissement urbain occasionne des problèmes de santé publique et amplifie l'effet des changements climatiques.

Sur le plan social, soulignons que l'accès aux espaces publics est inégal d'une collectivité à l'autre, et que plusieurs d'entre elles ne bénéficient pas d'une offre complète d'espaces publics extérieurs – parcs, places publiques, sentiers pédestres – et intérieurs – centres communautaires, bibliothèques, centres de loisirs, marchés publics, etc.

Orientation 7

Des milieux de vie complets conçus de manière à donner accès à tous les services du quotidien et à la nature

L'aménagement de milieux de vie complets favorisant l'accessibilité aux services et aux espaces permet de relever un double défi : celui de répondre à la fois aux besoins et aux aspirations des ménages ainsi qu'aux exigences collectives en matière de développement durable. Les milieux de vie complets doivent miser sur l'accès pour tous aux services de proximité, tels les soins de santé, l'alimentation, les écoles, etc., par une mobilité active; à des logements abordables de qualité; ainsi qu'à des espaces publics et naturels adaptables et multifonctionnels.

Leviers d'action à explorer

- Des milieux de vie à échelle humaine favorisant la mobilité durable et active;
- Une diversité des usages et une localisation optimale des services de proximité;
- Une offre suffisante de logements de qualité, accessibles et abordables répondant à une diversité de besoins;
- Des services de proximité (privés, publics et communautaires) qui permettent d'offrir des milieux de vie de qualité, équitables et inclusifs;
- Le verdissement de nos communautés et la présence en milieu urbain d'espaces verts et bleus accessibles à tous, notamment par des modes de transport actif et collectif, et favorisant la conservation de la biodiversité;
- Des rues et des espaces publics attrayants, accessibles, adaptables et multifonctionnels.

LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

Une part de notre histoire se trouve au cœur de nos villes, de nos villages, de nos quartiers. Longtemps délaissés, oubliés, ignorés, nos noyaux de quartiers et notre patrimoine bâti suscitent un nouvel engouement. Ce sont à la fois des leviers économiques et des lieux identitaires. Toutefois, de nombreux défis se posent aux municipalités et aux collectivités relativement à la mise en valeur de ces richesses. Le dynamisme de nos collectivités dépend aussi d'un développement économique réfléchi et visionnaire.

Portrait des principaux enjeux

Un étalement qui nuit à la diversification des milieux de vie

Les secteurs en périphérie des centres-villes sont moins denses et présentent peu de mixité de fonctions. Les usages strictement résidentiels prévus dans plusieurs projets ont pour conséquence de repousser l'offre commerciale et les services publics à l'extérieur des zones d'habitation.

En périphérie des périmètres d'urbanisation (PU), on observe donc un étalement de noyaux urbains. Ainsi, de nouveaux pôles de services se développent le long des routes et des autoroutes, faisant concurrence au dynamisme des PU. Plus encore, ces destinations périphériques, souvent monofonctionnelles, alimentent la dépendance à l'automobile et contrecarrent les efforts de diversification déployés au cœur des PU.

Un manque de valorisation du patrimoine et des paysages

Le patrimoine bâti et les paysages peuvent être un levier économique d'importance en plus de participer à l'identité territoriale et au sentiment d'appartenance des citoyens à leur milieu de vie. Il n'existe pas de portrait complet de la situation du patrimoine au Québec, notamment en ce qui a trait à l'état du patrimoine bâti. Les MRC et les municipalités, surtout les petites, disposent de ressources financières et techniques limitées pour faire face aux défis de préservation et de mise en valeur du patrimoine, si bien qu'elles sont parfois confrontées à la difficile tâche de devoir trancher entre la sauvegarde de leur patrimoine et le développement économique.

Un frein substantiel à la préservation de cet héritage : les coûts plus élevés pour restaurer des bâtiments ou des ensembles patrimoniaux, que ce soit pour les remettre en état ou pour les adapter aux besoins d'aujourd'hui, comparativement aux coûts de nouvelles constructions. Des aides financières compensant les surcoûts pourraient inciter les propriétaires de bâtiments patrimoniaux à en assurer la préservation.

Bien que plusieurs municipalités aient misé sur leur patrimoine comme source de développement, les retombées économiques et les effets positifs associés à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine et des paysages sont trop peu connus. Puisque les MRC et les municipalités ne sont pas en mesure d'intégrer des faits probants à ce sujet dans leurs analyses de projets et dans leurs plans de développement, elles peuvent difficilement prendre en compte les avantages d'aménager leur territoire dans une optique de préservation du patrimoine et de valorisation du paysage.

Les centres-villes, les cœurs de quartiers, les noyaux villageois et les ensembles d'intérêt patrimonial sont souvent délaissés au profit de certains secteurs périphériques. Ce phénomène mène à une perte de dynamisme et de diversité des milieux de vie.

Les municipalités disposent de certains pouvoirs pour protéger les immeubles présentant une valeur patrimoniale, mais il est évident qu'elles font face à plusieurs défis pour lesquels elles manquent de moyens (ex. : coûts d'entretien des bâtiments, coûts de renoncement, manque d'expertise, etc.).

Les avantages de la mise en valeur du patrimoine et des paysages, tels que les retombées économiques liées au tourisme et les effets positifs sur l'attractivité et le dynamisme des municipalités, sont peu connus. Cela ne favorise pas la préservation du patrimoine et des paysages.

Développement économique : des pouvoirs et des rôles à préciser

Les municipalités locales sont investies d'un ensemble de pouvoirs spécifiques, souvent sans liens évidents entre eux, de sorte qu'il peut leur être difficile de cerner clairement le rôle que l'État leur réserve sur le plan du développement économique.

La vaste majorité d'entre elles n'ont par ailleurs aucune obligation de procéder à un exercice formel de planification du développement économique. Toutefois, en vertu de leur charte, plusieurs grandes villes sont tenues de réaliser une telle démarche.

Chaque CM doit pour sa part élaborer et adopter un plan des grands enjeux du développement économique de son territoire. Les lois ne prévoient toutefois aucune exigence particulière quant à son contenu.

Les MRC s'acquittent chacune à leur façon de leurs responsabilités relativement au développement économique, ce qui crée des écarts d'un territoire à l'autre. De même, le domaine du développement économique est susceptible de donner lieu à des conflits d'arbitrage entre les intérêts locaux et nationaux.

Des espaces commerciaux à revaloriser

Au fil des ans, des pôles commerciaux d'importance, regroupant des restaurants, des services d'hébergement, des épicerie et des stations-service, ont vu le jour en bordure des autoroutes et des routes régionales, à l'extérieur des secteurs centraux. Il s'agit d'une problématique récurrente dans plusieurs municipalités du Québec, car cette situation fait en sorte d'éloigner les services des milieux de vie où habitent les citoyens et de privilégier des déplacements motorisés.

Ainsi, bien que l'on constate un regain d'intérêt pour le centre-ville de certaines petites municipalités, ces dernières n'ont pas nécessairement reçu les mêmes réinvestissements. Plusieurs demeurent confrontées à des difficultés dans leurs efforts de revitalisation. Ces difficultés sont particulièrement prononcées dans les villes où on observe un transfert net de la majorité de l'activité commerciale vers les nouveaux pôles en périphérie.

Une planification industrielle à définir

De façon générale, plusieurs zones et parcs industriels cohabitent sur le territoire des MRC ou de certaines municipalités. Cette multiplication des espaces industriels peut engendrer une concurrence entre les municipalités qui souhaitent attirer de nouvelles entreprises. De plus, elle traduit un manque de planification de l'activité industrielle, faisant obstacle à la consolidation et à l'optimisation des investissements consentis.

À l'intérieur des zones industrielles, l'espace occupé par les activités est rarement exploité de manière optimale. Ainsi, la planification des zones industrielles devrait être revue afin d'y rentabiliser l'espace disponible.

Notons également le développement d'usages sensibles à proximité des infrastructures et des activités de transport maritime, aérien et ferroviaire, qui entraîne des conflits de voisinage limitant le développement de ces infrastructures essentielles et fragilisant la pérennité de ces modes de transport. Un phénomène similaire est parfois observé aux abords d'entreprises dont les activités mettant en cause la production, l'utilisation ou l'entreposage de matières dangereuses peuvent être à l'origine d'accidents majeurs.

Les outils de planification manquent de vision et de flexibilité et peuvent représenter un frein à la réalisation de projets de développement économique, en raison de leur rigidité ou des délais requis pour la modification des documents de planification.

Les espaces commerciaux sont souvent situés en périphérie des milieux de vie.

Des lacunes dans la planification de l'activité industrielle ne permettent pas de réserver ces espaces aux seules activités incompatibles avec les milieux de vie et nuisent à l'optimisation des investissements consentis.

Enfin, peu de MRC brossent des portraits complets de l'activité industrielle sur leur territoire. Elles s'attardent essentiellement à la délimitation des zones industrielles, mais peu aux activités qu'elles y autorisent, ni à la qualité des aménagements qui s'y implantent. Or, un tel portrait leur permettrait de mieux comprendre les dynamiques industrielles sur leur territoire et d'optimiser les secteurs existants.

Orientation 8

Des collectivités qui misent sur leur dynamisme et leur plein développement

Les centres-villes, cœurs de quartiers, noyaux villageois et ensembles d'intérêt patrimonial jouent des rôles structurants dans la qualité de vie. De plus, la mise en valeur du patrimoine et des paysages peut offrir un levier de développement économique et assurer la vitalité des collectivités.

Par ailleurs, arrimer l'aménagement du territoire et le développement permet de créer des espaces cohérents et réfléchis. Le rayonnement des pôles de développement économique et une planification optimale des espaces commerciaux et industriels sont déterminants dans la mise en place de collectivités dynamiques.

Leviers d'action à explorer

- Le dynamisme des centres-villes, cœurs de quartiers, noyaux villageois et ensembles d'intérêt patrimonial;
- La mise en valeur du patrimoine naturel et culturel et des paysages comme levier économique et source de dynamisme pour les collectivités;
- La localisation optimale des activités économiques en lien avec la planification de l'aménagement du territoire;
- Le renforcement des pôles de développement économique participant à des milieux de vie complets;
- Un développement des espaces commerciaux qui contribue au dynamisme des collectivités;
- Une planification optimale des espaces industriels lourds.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COMMUNAUTÉS

Plus que jamais, nous faisons face à des événements qui mettent au jour l'importance de l'aménagement du territoire à l'égard de notre capacité de résilience. Les mesures sanitaires adoptées à partir du printemps 2020 nous ont fait prendre conscience des bienfaits qu'exercent nos milieux naturels sur notre équilibre et notre qualité de vie. Les conséquences des aléas du climat nous offrent pour leur part une occasion à saisir pour aménager des territoires mieux adaptés aux contraintes naturelles auxquels ils sont soumis. Notre façon de développer le territoire nous rend collectivement vulnérables aux changements climatiques et aux divers aléas pouvant survenir et qui compromettent la santé et la sécurité des communautés.

Portrait des principaux enjeux

Replacer la santé et le bien-être au cœur des décisions

La crise sanitaire engendrée par la pandémie de la COVID-19, à l'instar d'autres crises, a mis en relief plusieurs enjeux. Elle a notamment accentué les inégalités et vulnérabilisé encore davantage certaines catégories de la population déjà fragiles sur les plans économique, social, physique et psychologique.

Plus que jamais, en raison des restrictions imposées pour lutter contre la propagation de la maladie, l'accès aux parcs, aux espaces verts et aux milieux naturels à proximité des zones résidentielles est apparu comme un élément essentiel à la santé physique et mentale ainsi qu'au bien-être des citoyens.

Dans leur sillage, les changements climatiques exacerbent des inégalités existantes. En effet, certaines personnes et certains groupes sont plus vulnérables aux répercussions des changements climatiques en raison de leur localisation géographique, de limitations physiques, de contraintes financières ou d'un faible soutien social. Parmi les plus touchés : les communautés nordiques et autochtones de même que les enfants, les aînés et les personnes atteintes de certaines maladies chroniques.

Des contraintes naturelles et anthropiques trop souvent occultées

Les approches actuelles de planification en aménagement du territoire n'accordent que peu de place à la prise en compte des risques pouvant porter atteinte à la santé et à la sécurité de la population ainsi qu'aux contraintes naturelles et anthropiques qui caractérisent leur milieu.

Pensons notamment au transport routier, source importante :

- de polluants atmosphériques, issus majoritairement des gaz d'échappement des véhicules;
- d'émissions de gaz carbonique (CO₂), soit la plus importante source de GES au Québec;
- d'autres polluants, comme certains métaux;
- de bruit routier, susceptible d'entraîner des répercussions sur la santé de la population, notamment en raison d'un débit journalier important, de la proximité des usages sensibles ou encore du camionnage.

Les risques d'aléas – inondations, glissements de terrain, érosion côtière, etc. – rendent nécessaire la détermination de zones de contraintes soumises à l'application d'un cadre normatif. Bien qu'essentielles, ces mesures peuvent parfois soulever des inquiétudes pour les propriétaires, notamment en ce qui a trait à l'assurabilité, à l'obtention de prêts hypothécaires ainsi qu'à la valeur foncière des propriétés.

Les répercussions des crises sanitaire et climatique actuelles sont majeures, notamment en ce qui concerne les coûts indirects en santé. Ces enjeux suggèrent une révision de la planification du territoire, tant sur le plan de la mobilité et du logement que sur celui de l'espace public et du verdissement. Ils démontrent la nécessité d'intégrer la notion de santé ainsi que la diversification des usages dans la planification des milieux de vie.

Les contraintes naturelles et anthropiques, y compris les effets actuels et projetés des changements climatiques, ne sont pas prises en compte de façon cohérente et suffisamment concrète dans le cadre d'aménagement ainsi que dans les outils qui en découlent. Certains risques pouvant compromettre la sécurité et la santé de la population (ex. : l'entreposage et le transport des matières dangereuses, les polluants atmosphériques et le bruit) sont peu pris en compte dans la planification en aménagement du territoire, alors qu'il est essentiel de les considérer afin d'aménager des communautés durables et résilientes.

L'importance des aléas est susceptible de s'accroître, sous l'influence de l'activité humaine. Par exemple, l'imperméabilisation des surfaces, le drainage, la destruction des milieux humides et la déforestation peuvent avoir des effets sur l'accroissement de la fréquence et de l'intensité d'aléas comme les inondations, l'érosion et les glissements de terrain.

Pour leur part, en l'absence de planification concertée, les équipements de gestion des matières résiduelles, tels les lieux d'enfouissement, les centres de transfert, les lieux de stockage et les lieux de traitement de sols contaminés, peuvent affecter la santé et la qualité de vie des personnes et constituer une source de nuisance (odeurs, poussières, etc.) pour des usages plus sensibles qui auraient été autorisés à proximité.

L'interface entre les espaces commerciaux de grande superficie et le milieu environnant peut faire obstacle à une cohabitation harmonieuse des usages. De plus, la localisation et l'aménagement des espaces commerciaux peuvent engendrer des enjeux d'accessibilité et nuire à la santé, en créant notamment des déserts alimentaires.

Les activités industrielles et, particulièrement, les usages industriels lourds causent des nuisances et produisent des polluants. Ainsi, bruits, odeurs, poussières, émanations, lumières et contaminants peuvent découler de procédés industriels complexes. Certaines industries présentent des risques pour la sécurité parce qu'elles impliquent la production, l'entreposage ou le recours à des matières dangereuses ou parce qu'elles sont susceptibles de contaminer le milieu où elles sont implantées en raison de leurs activités.

Cette variété d'industries devrait se refléter dans les mesures de cohabitation avec les autres usages afin qu'elles soient mieux adaptées, selon qu'il s'agit d'industries lourdes à localiser en retrait des zones résidentielles ou d'industries légères, qui peuvent être implantées à l'intérieur de milieux de vie.

Revenir aux principes du développement durable

La prise de décision en aménagement du territoire ne semble pas appuyée sur des outils permettant d'anticiper l'ensemble des conséquences associées aux choix qui sont faits, tels les coûts à long terme, les bénéfices sur le plan social, les retombées environnementales, etc. Les municipalités ne sont d'ailleurs pas assujetties à la *Loi sur le développement durable*.

Certaines pratiques en aménagement du territoire contribuent à la destruction des milieux naturels et à la perte de terres agricoles et accentuent la pression sur les réseaux routiers. Ces phénomènes contribuent à leur tour à l'accélération des changements climatiques par l'émission de GES, à la dérégulation des écosystèmes ainsi qu'à la précarité alimentaire de la population.

Les saisons : un climat à prendre en compte dans nos pratiques d'aménagement

Les formes urbaines influencent les comportements du vent, la température radiante et l'écoulement des eaux. Ces effets, qui varient selon les saisons, exercent une influence sur les déplacements et sur la fréquentation des lieux publics par la population, entre autres. Par exemple, l'hiver :

- l'état de la chaussée et l'aménagement des espaces d'attente des transports collectifs influencent fortement les choix modaux;
- les problèmes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les aînés s'accroissent;
- l'accès à certains services de base, comme les fontaines d'eau potable ou les blocs sanitaires dans les parcs, peut être compromis pour une population plus vulnérable.

La ségrégation des usages n'est pas la solution pour assurer l'implantation harmonieuse de toutes les industries. Bien souvent, la cohabitation pourrait être facilitée par une meilleure insertion dans la trame urbaine, une planification de l'accessibilité au site et de l'interface avec les usages sensibles, etc.

Le cadre d'aménagement n'intègre pas suffisamment les principes du développement durable, alors que ceux-ci sont étroitement liés au développement de milieux de vie de qualité, attrayants et en santé. Un meilleur arrimage entre le cadre d'aménagement et les principes de la *Loi sur le développement durable* est nécessaire.

La prise en compte de la saisonnalité dans l'aménagement des milieux de vie est étroitement liée à la santé physique et psychologique et au sentiment de sécurité de la population.

Orientation 9

Des aménagements favorables à la santé et à la sécurité qui contribuent à former des communautés durables et résilientes

Un aménagement durable des milieux de vie (verdissement, mobilité active, infrastructures durables, etc.) accroîtra la résilience et contribuera à la lutte contre les changements climatiques. Pour former des communautés durables et résilientes, nous devons mieux prendre en compte les contraintes naturelles (inondations, glissements de terrain, érosion) et anthropiques (voies de circulation, infrastructures ferroviaires, portuaires et aéroportuaires, gestion des matières dangereuses et résiduelles, etc.) dans nos efforts de planification. Les communautés pourront ainsi être aménagées afin de répondre aux besoins de tous, tant au quotidien que lors d'événements exceptionnels, tels que des sinistres ou des crises sanitaires. Par ailleurs, les milieux de vie complets doivent miser sur une mixité des usages, tout en favorisant une cohabitation harmonieuse de ceux-ci.

Leviers d'action à explorer

- Des pratiques et un aménagement du territoire permettant une meilleure adaptation aux effets actuels et projetés des changements climatiques et aux différents aléas ainsi que la réduction de la vulnérabilité des milieux;
- Une meilleure prise en compte des contraintes naturelles et anthropiques dans la planification et les pratiques d'aménagement;
- La cohabitation harmonieuse des usages dans une perspective de santé et de sécurité des personnes en cohérence avec les principes de développement durable;
- Une meilleure prise en compte de la saisonnalité en aménagement du territoire.